

Assemblée communale du 26 juin 2025, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Présidente : Mireille Simon, vice-présidente

Scrutateurs : Pierre-André Hulmann et Simon Birrer sont nommés scrutateurs.

Présents : 33 personnes sont présentes.

La présidente rappelle que les citoyens qui souhaitent s'exprimer ne prendront la parole qu'une fois qu'elle leur sera accordée et s'exprimeront objectivement et le plus brièvement possible sans s'écarter de la question. En outre, les sujets ayant un caractère personnel plutôt que collectif ne seront pas traités en Assemblée et devront être transmis directement au Conseiller en charge du dossier ou à l'administration.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 mai 2025.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024.
3. Prendre connaissance et approuver le projet d'achat d'un véhicule pour le service technique communal ; voter le crédit de fr. 120'000.— nécessaires à l'acquisition sous réserve de la déduction de fr. 56'000.— pour la reprise de l'équipement actuel et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement de la toiture de la loge des Plains, à Epiquerez ; voter le crédit de fr. 90'000.—nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
5. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement de l'éclairage public à Saint-Ursanne ; voter le crédit de fr. 90'000.--- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
6. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 mai 2025 est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

2. Comptes 2024

Jean-Paul Lachat, Maire et Philippe Burket, administrateur communal, présentent le dossier. M. Lachat indique que le compte global boucle avec un excédent de charges de fr. 76'753.30, alors que le compte général est positif de fr. 22'421.25. Quant au compte des investissements il présente un résultat de fr. 767'941.65 représentant l'investissement net.

M. Burket signale que 14 projets d'investissements du patrimoine administratif ont été traités en 2024, pour un investissement net de fr. 767'941.65. Par ailleurs, 2 projets d'investissements sont bouclés, dont il détaille le décompte :

	Budget	Décompte	Différence
Véhicule ST			
coût brut	80 000.00	80 031.95	31.95
Subvention			-
Don	-		-
Net	80 000.00	80 031.95	31.95
Infrastructures Ocourt			
	budget	comptes	différence
Coût brut	810 000.00	923 307.15	113 307.15
Subvention	15 000.00	19 475.00	4 475.00
Fonds	201 000.00	110 214.31	- 90 785.69
Part de tiers et TVA	-	29 388.80	29 388.80
Don et part de tiers	-	100 000.00	100 000.00
Net	594 000.00	664 229.04	70 229.04

Conformément à l'article 16 du règlement d'organisation, l'approbation formelle de l'Assemblée est nécessaire pour l'assainissement des infrastructures communales d'Ocourt, le dépassement brut atteignant fr. 113'307.15.

Philippe Burket donne ensuite le détail des principales variations budgétaires des financements spéciaux et du compte général en précisant les dépassements budgétaires de la compétence de l'Assemblée. Il explique en particulier les modifications du mode de comptabilisation de la répartition des charges de l'action sociale nécessitant de neutraliser une somme totale de fr. 449'000.--, dont fr. 374'000.-- l'ont été dans les comptes 2024. Le solde sera traité d'ici les comptes 2026.

M. Burket présente encore le Bilan en mettant l'accent sur l'évolution des valeurs du patrimoine financier, du patrimoine administratif et de la dette.

Il indique encore que fr. 1'000'000.-- ont été prélevés de la réserve de politique budgétaire pour être attribués au préfinancement de l'école de Saint-Ursanne.

Sur ces bases, le compte global boucle avec un excédent de charges de fr. 76'753.30, provenant du compte général pour un montant positif de fr. 22'421.25 et des financements spéciaux pour un résultat négatif de fr. 99'174.55.

Jean-Paul Lachat présente le rapport de l'organe de révision de comptes, qui conclut à leur conformité et recommande à l'Assemblée de les ratifier tels que présentés.

La discussion est ouverte.

Un citoyen rappelle la hausse prévisible de la dette communale en fonction des crédits votés pour les projets à venir, en particulier la rénovation de l'école de Saint-Ursanne et du collège Stockmar. Il annonce (sans confirmation de la part des Autorités) en particulier une dette de l'ordre de fr. 13'500.--/hab après la rénovation de l'école de Saint-Ursanne ainsi qu'un montant d'environ 24'000.--/hab en tant que dette auprès du SidP. Il rend notamment attentif à la nécessité de suivre les dossiers pour prévenir et éviter les dépassements budgétaires. Jean-Paul Lachat rappelle que les projets importants sont suivis par des bureaux techniques ainsi que le Conseiller communal en charge. La commission des finances pourrait être associée aux contrôles, bien que cela semble faire un doublon. Cette option sera traitée par le Conseil communal.

En réponse à la demande d'un citoyen, M. Burket indique qu'il n'est pas en mesure de commenter ce soir les indicateurs financiers des comptes.

M. Burket confirme que le salaire du garde de triage est compris et comptabilisé au chapitre des comptes forestiers.

Au vote, les personnes présentes approuvent à la majorité et sans avis contraire :

- a) Les dépassements de crédit d'investissement
- b) Les dépassements budgétaires
- c) Les comptes 2024

3. Achat véhicule pour le service technique communal

Caroline Charmillot, Conseillère communale, présente le dossier. Elle rappelle que l'Assemblée du 14 décembre 2023 a voté l'acquisition d'un véhicule pour le service technique communal. L'objectif du Conseil communal était alors de remplacer les 2 tracteurs Holder existants par ce nouveau véhicule et de confier des mandats à des tiers pour les travaux que l'on ne pouvait pas exécuter en propre. Il s'avère toutefois que cette option n'est pas adéquate et que l'acquisition d'un nouveau véhicule est préférable.

L'entrée en matière est approuvée.

Mme Charmillot explique que l'objectif est de maintenir les prestations actuelles de qualité, de couvrir au maximum les besoins du service en conservant notre autonomie d'organisation sans dépendance à des tiers. Nous pourrions en outre profiter de faire valoir la valeur résiduelle de l'équipement actuel Holder.

Mme Charmillot rappelle que le Holder C240 n'est plus expertisé ni utilisé. Le Holder C370 sert encore mais connaît une fiabilité en baisse et engendre des coûts d'entretien élevés. En outre, une expertise s'annonce à court terme et engendrera des coûts élevés.

Le tracteur Kubota acquis en 2024 (vote du 14.12.2023) répond aux attentes et besoins.

Nous faisons actuellement appel régulièrement au tracteur privé de Joël Cuenin, responsable du service technique communal (env. 50 h/an). Son véhicule ne pourra toutefois plus être mis à disposition pour des raisons techniques. Le recours à des tracteurs privés, d'agriculteurs par exemple, aurait un coût supérieur et engendrerait moins d'autonomie.

Elle rappelle encore que les véhicules étaient utilisés jusqu'à présent à raison d'environ 200 h par année et que la voirie dispose de 2 tracteurs depuis une quinzaine d'années.

Parmi différentes options, l'acquisition d'un nouveau véhicule a été retenue. Bien qu'elle nécessite un investissement, elle offre comme avantages de couvrir nos besoins, une maîtrise des coûts et une charge identique à des mandats octroyés à des tiers (voir ci-après). L'offre reçue comprend également la reprise des véhicules Holder et de leur équipement à des conditions avantageuses.

Le véhicule choisi est de marque Kramer et correspondant à un petit trax (chargeur à pneus). Il dispose d'une puissance de 25 cv et roule à 30 km/h. Il est équipé d'un entraînement hydraulique, de fourches à palette, d'un godet standard, d'une saleuse et d'une balayeuse. En outre, son entretien pourra être assuré par un commerce de la place.

Le coût du véhicule est de fr. 117'000.--, TTC, équipement compris. Un crédit de fr. 120'000.— est ainsi soumis à l'Assemblée.

Le financement sera assuré par la reprise des 2 tracteurs Holder et de leur équipement, au prix de fr. 56'000.--. Le solde, soit fr. 64'000.— sera vraisemblablement emprunté.

La charge financière sera de fr. 4'500.— annuellement (amortissements 5 % et intérêts 2 %).

L'acquisition du véhicule et de son équipement assurera l'exécution des tâches communales. Il ne coûtera pas plus cher que de faire appel à des tiers (env. 50 h (utilisation moyenne du tracteur de Joël Cuenin) à 100-140.-/h = 5-7'000.-- contre fr. 4'500.— de charge financière). Cela offrira la souplesse et l'autonomie nécessaires à l'organisation du service sans dépendance à un tiers et permettra d'éliminer le matériel actuel à un prix très intéressant.

La discussion est ouverte.

Un citoyen s'étonne de la nécessité d'un nouveau tracteur, ce qui est contraire aux informations communiquées à l'Assemblée du 14 décembre 2023. Caroline Charmillot rappelle qu'au moment de l'achat du véhicule en 2023, il avait été précisé que des mandats à des tiers seraient encore nécessaires pour les tâches que nous ne pourrions plus exécuter en propre. Or, l'utilisation du tracteur de Joël Cuenin ne sera plus possible et un tracteur similaire loué à un tiers coûterait plus cher. Il est relevé cependant que le comparatif de coût entre l'amortissement du véhicule à acheter et le coût de location d'un tiers ne prend pas en compte le temps de travail du personnel communal. Le citoyen intervenant s'opposera au projet.

Un autre citoyen s'inquiète des déplacements à faire avec ce véhicule à 30 km/h. Mme Charmillot explique que l'organisation actuelle du service technique permet d'éviter ou du moins de rationaliser les déplacements avec nos différents véhicules.

Un citoyen rappelle les diverses missions, tâches et prestations à charge du service technique communal. Il lui semble nécessaire d'équiper la voirie de manière adéquate pour qu'elle puisse assurer ses missions et que le véhicule proposé s'avère dans ce cadre nécessaire.

Mme Charmillot précise qu'une lame à neige existante pourra être adaptée sur le nouveau véhicule.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité des personnes présentes et 2 avis contraires.

4. Toiture loge des Plains

Gilles Teutschmann, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que la charpente est en mauvais état et que la couverture de la toiture n'est plus étanche. Un crédit est nécessaire pour l'assainissement.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Teutschmann explique que des infiltrations d'eau sont apparues à l'automne 2023 dans la partie logement du bâtiment. Au printemps 2024, le Conseil communal a constaté après une visite sur place le mauvais état général de l'immeuble, en particulier de la toiture. Après avoir demandé des offres pour l'assainissement, le Conseil communal a mené une réflexion globale sur l'avenir du bâtiment et a conclu que :

- la Loge fait partie intégrante des pâturages d'estivages communaux, son utilisation agricole ayant notamment été confirmée par les exploitants
- la conservation en main communale est justifiée
- l'assainissement est nécessaire pour la partie rurale et pour la partie logement
- l'étanchéité de la toiture doit être faite au préalable à l'assainissement intérieur

Le coût des travaux soumis à l'approbation du Législatif atteint fr. 90'000.— et sera vraisemblablement couvert par un emprunt. Cela représentera une charge annuelle de fr. 3'600.— (amortissement 2 %, intérêts 2 %)

La couverture de cette charge sera assurée par le produit actuel des encrannes agricoles (sans changement : 8'000.—/an) et une adaptation du loyer de l'appartement, à définir.

La discussion est ouverte.

Il est confirmé que le revenu net des encrannes pour les pâturages auxquels la loge est rattachée se monte à fr. 8'000.— par année. Le futur loyer de l'appartement sera défini ultérieurement.

Il est confirmé également que les agriculteurs exploitant ces pâturages utilisent la loge des Plains, actuellement pour ranger des machines. Jean-Paul Lachat ajoute qu'il n'est pas exclu que, à terme, le site soit à nouveau dévolu au bétail, comme cela se faisait traditionnellement. Par ailleurs, il n'y a pas d'autres solutions existantes proches à proximité comme hangar pour machines.

M. le Maire précise que, même si un couvert nouveau de type industriel serait peut-être moins onéreux que le prix de l'assainissement discuté ce jour, il n'est pas absolument pas certain qu'un permis de construire puisse être obtenu selon les dispositions légales et les règles d'aménagement du territoire.

Un participant relève que les agriculteurs concernés par cette loge ne sont que peu représentés ce soir à l'Assemblée.

Un citoyen signale qu'il s'était intéressé à l'acquisition de cette loge et Jean-Paul Lachat confirme que le Conseil communal avait répondu négativement à cette offre.

Il est expliqué encore que la loge est rattachée à un pâturage d'estivage partagé par plusieurs agriculteurs qui payent une location et utilisent la loge.

Les travaux à réaliser dans le logement seront couverts par l'assurance. Le crédit voté ce soir ne servira pas aux travaux dans l'habitation.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité des personnes présentes et 1 avis contraire.

5. Eclairage public

Caroline Charmillot, Conseillère communale, présente le dossier. Elle explique que l'assainissement du réseau d'éclairage public se poursuit avec ici une étape dans différents quartiers de Saint-Ursanne.

L'entrée en matière est approuvée.

Mme Charmillot explique que 54 luminaires sont concernés à Rière Vasou, à la Rte de la Croix et à la Rte du Clos du Doubs. Il est prévu des installations équipées de LED qui fonctionneront selon le système dynamique.

Le coût des travaux est devisé à fr. 90'000.--, crédit soumis à l'approbation du législatif et sera vraisemblablement payé par emprunt. La charge annuelle représente fr. 6'300.— pour un amortissement à 5 % et des intérêts à 2 %. Le changement de lampes engendrera des économies d'énergie calculées à fr. 3'500.— par an.

Mme Charmillot indique encore qu'il restera après cette étape 27 points lumineux à remplacer, pour un prix estimé à fr. 55'000.--.

Le projet en discussion ce jour permettra de réduire les coûts d'entretien annuels du réseau, engendrera des économies d'énergie et financière et est une étape supplémentaire vers un pilotage communal de l'éclairage public.

La discussion est ouverte.

Un citoyen s'inquiète de la nécessité de maintenir un éclairage permanent toute la nuit, notamment dans une perspective d'économie d'énergie et de coût. Mme Charmillot précise que l'économie la plus importante s'obtient par le système dynamique qui propose une luminosité résiduelle de 10 %. Une extinction totale engendrerait des économies supplémentaires de l'ordre 5 %. Une telle opportunité fera l'objet d'une réflexion ultérieurement par le Conseil communal.

Il n'est pas prévu de points lumineux sur les trottoirs hors localité sur les routes du Clos du Doubs, du Moulin des Lavois et de la Route de St-Hippolyte (parcours dit du Tour des ponts).

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

6. Divers

Jean-Paul Lachat confirme que le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP) prévoit une interconnexion de son réseau d'eau depuis Champs-Fallat en direction de la vallée de Delémont.

Il est signalé que malgré les bornes amovibles aux portes de Saint-Ursanne, de nombreux motards transitent encore par la vieille ville. Jean-Paul Lachat confirme que le Conseil communal est conscient de cette situation. Il explique également les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des bornes et les accidents qui s'y sont produits encore ce printemps. Les modalités de fonctionnement et d'utilisation des bornes feront ainsi l'objet de réflexion de la part du Conseil communal.

Gilles Teutschmann indique que des solutions sont à l'étude pour que l'appartement libre depuis plusieurs mois à l'ancienne école de Seleute trouve preneur au plus vite.

Il est signalé des problèmes d'écoulement des eaux de ruissellement sur le chemin rural récemment réfectionné menant au réservoir de Seleute. Des solutions sont à l'étude pour corriger la situation.

Jacques Vuillaume informe que le dépôt public du nouveau plan d'aménagement local est attendu pour le 3^e trimestre 2025.

Landry Paupe confirme que le SIS est conscient des risques et surtout des difficultés que représenterait un incendie de forêt sur notre commune. Il est précisé que des solutions à l'échelle cantonale sont en cours d'analyse pour traiter ce type de risque.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève l'Assemblée à 21.40 heures.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

La vice-présidente

Le Secrétaire

Mireille Simon

Philippe Burket